© Drogues Info Service - 7 décembre 2025 Page /
Vos questions / nos réponses
SOINS
Par Profil supprimé Postée le 03/01/2010 21:03
Peut-on obliger un "majeur" à se faire soigner?
Mise en ligne le 05/01/2010
Bonjour,
En France, toute démarche de soins "d'un majeur" doit obligatoirement être volontaire.
Ce principe peut connaître des exceptions mais sous certaines conditions. A la demande d'un tiers (famille, entourage, préfet à titre subsidiaire ), un majeur peut être hospitalisé contre son gré s'il se met en danger ou met en danger son entourage. Pour que cette hospitalisation soit réalisée, il faut que la situation de mise en danger soit constatée par, au moins, deux médecins.
Cordialement.